



Commission
de Surveillance
Huy + Marneffe

RAPPORT ANNUEL DE LA COMMISSION DE SURVEILLANCE DE HUY-MARNEFFE

RAPPORT MARNEFFE

ANNÉE 2020

Rapport annuel de la Commission de Surveillance
de MARNEFFE
Année : 2020

A : Les membres de la Commission de Surveillance
Cc : Le Secrétariat central du CCSP

I. La Commission de Surveillance

A. Composition :

La Commission de surveillance des établissements pénitentiaires de Huy et Marneffe se compose de :

Une présidente : DELLISSE Adeline
Une vice-présidente : D'UDEKEM D'ACUZ Thérèse

Des Juristes :
SASSE Eric (a quitté la commission de 15/10/2020)
TROKAY Julie (depuis 05/2020) - Présidente de la commission des plaintes

Des membres :
AXCKS Elise (a quitté la commission en 12/20)
BODART Florian (depuis 12/2020)
CHEVALIER Pauline - Membre assesseur de la commission des plaintes
DEGREEF Yves (a quitté la commission en 06/2020)
LAMBRECHTS Julie
LECLOUX Caroline - Membre assesseur de la commission des plaintes
MARSDEN André
NIGOT Colette - secrétaire
WILLAME Danièle (a quitté la commission en 04/2020)

La commission de surveillance est toujours incomplète. Nous sommes à la recherche d'un médecin, d'un juriste et de quelques membres supplémentaires pour renforcer l'équipe. L'équipe est encore assez instable. Nous avons fait face à plusieurs démissions, parfois sans explication, parfois pour raison personnelle, parfois pour raison d'insatisfaction, notamment au niveau du fonctionnement de la CdS qui débutait et a dû trouver son mode de fonctionnement en temps de pandémie.

B. Fonctionnement

Au début de l'année 2020, vu la jeunesse de la commission, nous tournions à deux commissaires par mois et ce, jusqu'au mois de mars où la situation sanitaire a bloqué les possibilités de visites. Dès lors nous avons nommé un commissaire par mois qui gardait un contact chaque semaine avec les directions.

Les visites ont pu reprendre au mois de mai, avec des restrictions. Nous ne pouvions pas circuler partout comme bon nous semblait et nous recevions les détenus dans une salle annexe. La situation sanitaire s'est dégradée à Marneffe au mois de novembre et la prison a été mise en lockdown pour 3 semaines, nous n'avions alors plus de possibilité de visite. Depuis lors, celles-ci ont repris mais sans accès au cellulaire.

Suite aux démissions et à la création de la commission des plaintes en octobre, nous n'étions plus suffisamment nombreux pour tourner à deux commissaires par mois, nous avons donc pris la décision de prendre cette responsabilité individuellement à tour de rôle.

La commission a connu des problèmes de jeunesse dans son organisation, mais aujourd'hui nous commençons tous à trouver notre place. Des soucis de communication se sont fait ressentir, tant au niveau de la commission qu'entre la commission et le CCSP.

Nous avons renforcé la collaboration entre la présidente, la vice-présidente et la secrétaire, ce qui nous permet de mieux communiquer et de gérer plus efficacement le travail.

La présidente rencontre mensuellement la direction afin de discuter des différents points relevés et de prendre des informations sur le fonctionnement quotidien de la prison. Les relations entre la commission et la direction se sont réchauffées ces derniers mois. Nous avons, par exemple, obtenu récemment les clés d'un local pour recevoir les détenus et travailler et nous pourrions y avoir un accès à Sidis. Il s'agit donc d'un grand progrès. Nous n'avons, par contre, pas accès à un local pour nous réunir tous. En effet, le seul local encore salubre de la prison accueille une formation pour les détenus le jour et à l'heure de nos réunions mensuelles. D'autres moments nous ont été proposés mais ils ne nous conviennent pas. C'est ainsi que nos réunions mensuelles ont lieu à la prison de Huy, en dehors des périodes de crise sanitaire.

Nous avons amélioré le fonctionnement de ces réunions. Nous communiquons par e-mail les informations de suivis détaillées au prochain commissaire, et ne discutons que des faits marquants lors de nos réunions. Cela nous laisse le temps d'aborder d'autres sujets que le rapport mensuel tout en respectant le timing prévu.

C. Traitement des demandes des personnes détenues / Médiation

D.

La commission de surveillance est essentiellement saisie par demande écrite dans notre boîte aux lettres. En effet, depuis le mois de mars, les détenus ne circulent plus librement dans la prison, les contacts plus informels sont donc difficiles.

Nous n'avons pas eu de demandes de médiation. De manière générale, il y a peu de demandes faites à la commission.

Les détenus sont reçus par le commissaire du mois dans la semaine suivant leur demande. En fonction de la demande, nous évaluons les démarches nécessaires à entreprendre. Une réponse est apportée au détenu par la suite.

En dehors de ces périodes de crises, nous avons beaucoup de contacts avec les détenus qui circulaient souvent dans leur aile ou sur le site, Marneffe étant un établissement semi-ouvert. Les détenus préfèrent nous interpeller au passage plutôt que de laisser un message dans la boîte, car celle-ci est située sous la fenêtre du centre de surveillance et ils n'aiment pas être vu comme un détenu ayant saisi la commission.

E. La Commission en chiffres

a. Nombre de réunions mensuelles

11 dont 4 en virtuel - la réunion d'avril a été annulée vu la crise sanitaire.

b. Présence des membres aux réunions mensuelles

5/1 : tous présents

3/2 : 2 absents

3/3 : 3 absents (dont 2 en formation avec le CCSP)

4/5 : virtuel 1 absent du à des problèmes de connection

1/6 : virtuel 3 absents dont 1 injustifié

6/7 : 1 absent

3/8 : 5 absents

7/9 : 1 absent

5/10 : 1 absent

2/11 : virtuel - tous présents

7/12 : virtuel - tous présents

c. Nombre de visites réalisées

39 visites + contacts téléphoniques les semaines où les visites n'étaient pas autorisées pour cause de confinement sanitaire.

d. Nombre de demandes reçues

63

e. Nombre de médiations réalisées

0

II. L'établissement pénitentiaire concerné – Prison de Marneffe

A. Fonctionnement

Le bâtiment à Marneffe a été construit au XIX^{ème} Siècle et est devenu un Centre Pénitentiaire École (CPE). Marneffe propose un régime communautaire semi-ouvert pour des détenus hommes condamnés. Tous les détenus sont encouragés à occuper un poste de travail ou suivre une formation qualifiante (horticulture, maçonnerie) pour se préparer ainsi à leur future libération. Après 16h00, différentes activités récréatives encadrées sont proposées à chacun.

B. Événements marquants / principaux changements dans l'établissement

1. Travaux :

Il y a eu des travaux de rafraîchissements des chambres, installation de câblages pour la téléphonie en cours.

2. Mouvements de grève :

Il y a eu 5 mouvements de grève durant l'année 2020 liés aux conditions sanitaires.

Avril 2020 : 1 mouvement

Octobre 2020 : 4 mouvements

3. Arrivée ou départ de personnel :

Aucune information à ce sujet.

4. Suicide :

Aucun suicide n'est à déplorer au cours de l'année 2020.

5. Evasion :

Il y a eu 3 évasions en 2020.

6. Événements marquants :

En septembre, les détenus ont fait plusieurs demandes de rencontre avec la direction, à la suite du problème des frigos cet été, de l'absence de variété des menus, de la gestion du Covid (isolement au moindre rhume ou si toux sans être testé, ...). Vu l'absence de réponse, les délégués et sous-délégués ont proposé de faire « grève » en refusant d'aller au travail. Le mouvement a été suivi par une cinquantaine de détenus. Il n'y aurait eu aucun dégât matériel, pas de violence ni de blessé.

Les détenus ont été punis avec des degrés divers de sévérité, justifiés par des degrés différents d'implication dans le mouvement et par le comportement des détenus lors de la rencontre ultérieure en tête à tête avec leur directrice.

La 1^{ère} section a été particulièrement impliquée, avec des pertes de cellules en solo, du travail

pour 1 semaine à plusieurs mois : jusqu'en janvier-février pour les délégués et sous-délégués..

7. Incidents entre agents et détenus :

En janvier 2020, des faits de violence de la part d'agents pénitentiaires sur deux détenus nous ont été rapportés. Un détenu demande à ce que des caméras de surveillance soient installées dans les couloirs et les vestiaires pour leur propre sécurité.

En juin 2020, suite à une location de frigo, il y a eu une altercation entre un détenu et 3 agents car le détenu avait dissimulé des choses non autorisées (clé USB).

C. L'établissement pénitentiaire en chiffres

a. *Population pénitentiaire (mois par mois)*

A noter qu'il y a eu pas de congés et des interruptions de peine lors du premier confinement; raison pour laquelle nous constatons parfois une baisse de population. La population réelle est la capacité relevée à la fin de chaque mois.

La prison est continuellement en sous-capacité. La direction le déplore et explique que les autres établissements ne transfèrent pas suffisamment de détenus et quand ils le font, la sélection des détenus n'est pas toujours bien faite. Cela s'expliquerait par un manque de temps pour sélectionner correctement les détenus et effectuer ces transferts.

L'établissement a un réel projet de réinsertion, qui nécessite le transfert de détenus suffisamment tôt afin qu'ils puissent intégrer et terminer une formation par exemple. La direction déplore le fait que ces derniers temps, beaucoup de détenus arrivent en toute fin de peine, avec déjà des permissions de sorties et congés pénitentiaires, et donc finalement un départ trop rapide que pour permettre un réel travail de réinsertion au sein de l'établissement. C'est dommage car il y a à Marneffe un bel outil pour préparer la réinsertion des détenus, à condition que ceux-ci soient prêts à s'inscrire dans le projet de l'établissement.

Janvier :

- Capacité théorique : **141** détenus
- Population du jour présente : **114**
- Surveillance électronique ; Congé pénitentiaire ; Semi-liberté ; Interruption de peine ; Maison de transition
- Nombre de condamnés : ; Prévenus : ; Internés : **00**
- Hommes : **114** Femmes : 00 ; Bébés : 00
- Malades à l'hôpital civil ou au CMC : 00

Février :

- Capacité théorique : **141** détenus
- Population du jour (présente) : **122**
- Surveillance électronique ; Congé pénitentiaire ; Semi-liberté ; Interruption de peine ;
Maison de transition :
- Nombre de condamnés ; Prévenus ; Internés: **0**
- Hommes ; **122** Femmes ; 0 , Bébés : 0
- Malades à l'hôpital civil ou au CMC : 00

Mars :

- Capacité théorique : **141** détenus
- Population du jour (présente) : **96**
- Surveillance électronique ; Congé pénitentiaire ; Semi-liberté ; Interruption de peine ;
Maison de transition :
- Nombre de condamnés ; Prévenus ; Internés: **0**
- Hommes ; **96** Femmes ; 0 , Bébés : 0
- Malades à l'hôpital civil ou au CMC : 00

Avril :

- Capacité théorique : **141** détenus
- Population du jour (présente) : **91**
- Surveillance électronique ; Congé pénitentiaire ; Semi-liberté ; Interruption de peine ;
Maison de transition :
- Nombre de condamnés ; Prévenus ; Internés: **0**
- Hommes ; **91** Femmes ; 0 , Bébés : 0
- Malades à l'hôpital civil ou au CMC : 00

Mai :

- Capacité théorique : **141** détenus
- Population du jour présente : **90**
- Surveillance électronique ; Congé pénitentiaire ; Semi-liberté ; Interruption de peine ;
Maison de transition : 27 en congé prolongé
- Nombre de condamnés ; Prévenus ; Internés: **0**
- Hommes ; **90** Femmes ; 0 , Bébés : 0
- Malades à l'hôpital civil ou au CMC : 00

Juin :

- Capacité théorique : **141** détenus
- Population du jour présente : **104**
- Surveillance électronique ; Congé pénitentiaire ; Semi-liberté ; Interruption de peine ;
Maison de transition :
- Nombre de condamnés ; ? Prévenus ; ? Internés: **0**
- Hommes ; **104** Femmes ; 0 , Bébés : 0
- Malades à l'hôpital civil ou au CMC : 00

Juillet :

- Capacité théorique : **141** détenus
- Population du jour présente : **97**
- Surveillance électronique ; Congé pénitentiaire ; Semi-liberté ; Interruption de peine ;
Maison de transition : dont 5 en congé
- Nombre de condamnés ; Prévenus ; Internés: **0**
- Hommes ; Femmes ; 0 , Bébés : 0
- Malades à l'hôpital civil ou au CMC : 00

Août :

- Capacité théorique : **141** détenus
- Population du jour présente :
- Surveillance électronique ; Congé pénitentiaire ; Semi-liberté ; Interruption de peine ;
Maison de transition :
- Nombre de condamnés ; Prévenus ; Internés: **0**
- Hommes ; Femmes ; 0 , Bébés : 0
- Malades à l'hôpital civil ou au CMC : 00

Septembre :

- Capacité théorique : **141** détenus
- Population du jour présente : **112**
- Surveillance électronique ; Congé pénitentiaire ; Semi-liberté ; Interruption de peine ;
Maison de transition :
- Nombre de condamnés ; Prévenus ; Internés: **0**
- Hommes ; **112** Femmes ; 0 , Bébés : 0
- Malades à l'hôpital civil ou au CMC : 00

Octobre :

- Capacité théorique : **141** détenus
- Population du jour présente : **117**
- Surveillance électronique ; Congé pénitentiaire ; Semi-liberté ; Interruption de peine ;
Maison de transition :
- Nombre de condamnés ; Prévenus ; Internés: **0**
- Hommes ; **117** Femmes ; 0 , Bébés : 0
- Malades à l'hôpital civil ou au CMC : 00

Novembre :

- Capacité théorique : **141** détenus
- Population du jour présente : **117**
- Surveillance électronique ; Congé pénitentiaire ; Semi-liberté ; Interruption de peine ; Maison de transition :
- Nombre de condamnés ; Prévenus ; Internés: **0**
- Hommes ; **117** Femmes ; 0 , Bébés : 0
- Malades à l'hôpital civil ou au CMC : 00

Décembre :

- Capacité théorique : **141** détenus
- Population du jour présente : **92**
- Surveillance électronique ; Congé pénitentiaire ; Semi-liberté ; Interruption de peine ; Maison de transition :
- Nombre de condamnés ;
- Hommes ; **92** Femmes; 0 Bébés; 0
- Malades à l'hôpital civil ou au CMC : 00

b. Nombre de membres de personnel (mois par mois)

Non communiqué.

Toutefois, de mars à décembre 2020, le nombre minimum requis d'agents en service a toujours été respecté excepté lors du premier confinement (de mars à mai). A cette période, beaucoup d'absentéisme pour Covid, quarantaine ou crainte sont à souligner.

Matinée (6h00-14h00) : 9 agents.

En après-midi (14h00- 22h00) : 11 agents.

III. La surveillance

F.

A Marneffe, d'une manière globale, la CdS s'est penchée en cette année 2020, et ce, malgré la pandémie, sur les aspects suivants :

1. Rapports avec la Direction :

A Marneffe, il y a 3 directrices avec des modes de « management » et des caractères assez différents. Ce qui peut prêter, dans le chef des détenus, à une impression de sévérité plus ou moins grande, alors que leurs objectifs de travail sont identiques. Nous sommes régulièrement interpellés par les détenus car ils ont le sentiment que les punitions ne sont pas identiques pour l'un et pour l'autre. La direction a pourtant négocié une ligne de conduite, mais prend en compte le comportement global du détenu avant de décider de la "hauteur" de la punition.

Cette année, nous avons obtenu un accès à un local à partager avec les agents du culte. Un accès à Sidis pourrait nous être procuré en 2021.

2. Vétusté des bâtiments :

Dès le début de nos « fonctions » soit à l'automne 2019, les « manquements » et la vétusté des bâtiments nous ont été dénoncés tant par la direction que par les agents pénitentiaires et les détenus. La question d'un déménagement de la prison est posée à la place d'une rénovation qui, compte tenu de l'état de vétusté du bâtiment, serait très coûteuse. On note que les douches sont moisies, que les cellules sont fortement dégradées, que beaucoup de salles sont inutilisables, que le plafond d'un local administratif et celui d'une cellule se sont écroulés cette année, heureusement sans faire de blessé.

La Direction nous avait d'ailleurs interpellés pour soutenir le dossier auprès de la Régie des bâtiments ; une réunion entre la Régie, la Direction générale, la Direction locale avait été programmée en juin 2020 mais a été reportée à 2021.

En attendant, le bâtiment continue à se dégrader. « en vain » .

3. Mise à disposition d'un local pour la CdS :

Après bien des « tergiversations », notre CdS a obtenu la mise à disposition en décembre 2020, du local des cultes. Dans l'avenir, nous pourrions même utiliser l'ordinateur et obtenir un accès au système SIDIS.

4. Questions suscitées par la boîte aux lettres et le dépôt des messages :

Certains détenus se plaignent de la disposition de la boîte aux lettres ; elle se situe juste contre la « tour de garde » et ils disent subir la réprobation des agents pénitentiaires sitôt qu'ils y déposent un courrier. Elle semble sous-utilisée alors que, lors de nos passages en section, nous recevions de nombreuses plaintes. Le problème a été discuté avec la direction sans trouver d'arrangement

Il y aura un travail d'information sur la CdS et la CdP à poursuivre pour que ces dispositions deviennent un droit pour tous les détenus, sans crainte de représailles quelles qu'elles soient.

5. Situations de violence dans le chef d'agents pénitentiaires :

Plusieurs situations de violences dans le chef d'agents pénitentiaires nous ont été rapportées et ce, dans diverses situations. La nature des sanctions varie également très fort d'un agent à l'autre, mais il y a peu d'occasions (et une grande crainte) de dénoncer ces situations manifestes d'abus (telles que des fouilles à corps humiliantes, des changements de cellules intempestifs ou, au contraire, des obligations de duos voire de trios peu adéquats)

Les détenus paraissent vivre dans une grande dépendance vis-à-vis de leurs « encadrants » et sans « idéaliser » les détenus, on peut craindre qu'à la peine justifiée de l'emprisonnement, ne s'ajoute des mesures dégradantes où certains exercent à leur égard, un pouvoir sans limite...

6. Problème de la cuisine et des menus :

Les détenus se plaignent d'une nourriture trop peu variée et trop peu abondante. De surcroît, alors qu'ils peuvent cantiner et cuisiner sur sections, le matériel mis à disposition (frigos, plaques électriques, etc.) est souvent vétuste, mal entretenu et abîmé.

Nous avons, en début d'année, essayé d'objectiver la situation en rencontrant le responsable de cuisine. Il ne nous a pas vraiment persuadées et, de surcroît, les plaintes persistent...

Ceci est d'autant plus regrettable que Marneffe entretient un potager dont « le fruit » ne profite pas aux détenus.

A cet égard, nous réaliserons début 2021 une petite enquête sur l'alimentation auprès des détenus.

7. Absence d'activités extérieures depuis longtemps :

Il fut un temps (avant l'instauration de cette CdS) où les détenus participaient à des activités extérieures telles que les « Joélettes » (insertion dans le monde du handicap), etc.

Ces activités leur permettaient d'entrer en lien avec la population et favorisaient le fait d'être moins stigmatisés comme « rebus/mauvais » aux yeux du « grand public ».

Ces activités auraient été supprimées par la direction générale. La direction de Marneffe est demandeuse d'une reprise de ces activités, et ne comprend pas l'interdiction du fait que St Hubert aurait encore l'autorisation de les organiser.

Cette suppression est regrettable car elle prive les détenus d'un contact avec l'extérieur, propice pourtant à leur réintégration sociale et qui s'inscrit parfaitement dans le projet de l'établissement.

8. Problème des frigos pendant l'été :

Certains détenus se sont retrouvés en période de canicule, sans frigo en cellule car ceux-ci étaient en nombre insuffisant pour qu'il en soit loué un par cellule. Les cantines pourrissaient dans les chambres sans réaction de la part de la direction.

Depuis lors, la situation a été résolue par la mise à disposition gratuite de frigos de table, mais cette période où ils réclamaient d'être entendus à ce sujet a été très mal vécue. Elle a d'ailleurs favorisé la « rébellion » de septembre.

9. Analyse des cellules «de punition».

A la demande du CCSP, une analyse détaillée, portant, tant sur les conditions matérielles que sur les conditions d'utilisation a été menée en septembre, octobre 2020 et en janvier 2021.

L'EP. de Marneffe compte un seul cachot dont les conditions matérielles (salubrité, propreté) sont correctes.

Un point d'attention: le cachot nous avait été annoncé comme quasi inutilisé, seulement «à la demande» de détenus désireux de s'y calmer en période de crise. La réalité doit être nuancée: il serait utilisé pour des détenus qui refuseraient de se plier à certains « ordres » tels qu'un changement de cellule, en attente de mutation d'établissement pénitentiaire ...

Ce passage au cachot est toujours confirmé, mais dans des situations jugées urgentes par le personnel, et parfois à posteriori, par un directeur.

10. Introduction de la CdP :

La CdP a été mise en place en octobre dernier. Elle a donc pour mission d'instruire des plaintes déposées par les détenus, contre des décisions prises par la direction et qui les concernent personnellement. La CdP au sein de la CdS est composée de 3 membres effectifs : une présidente et 2 assesseurs.

Le détenu qui dépose une plainte, peut se faire accompagner lors de l'audition par la CdP, de son avocat et de témoins (autres détenus) ; la direction est seule...

La direction argue du fait qu'elle documente et argumente le plus correctement possible toute décision prise et qu'elle se sent donc remise en cause devant le détenu et des tiers.

Toutefois, notre CdP est prête à en reparler avec la direction et lui montrer sa volonté d'être la plus impartiale possible, même si l'objectif poursuivi est bien d'éviter l'arbitraire, et l'injustice. Il ne s'agit pas de travailler contre la direction mais bien pour le détenu.

11. Mise en place de l'organe de concertation et difficulté pour la direction voire certains détenus d'y accueillir la CdS même comme observateur :

Une seule réunion de l'organe de concertation a eu lieu en février 2020, Covid oblige !

Cette réunion avait été assez difficile car tant Mme Lecart, directrice, que certains détenus s'opposaient à la présence, comme observateurs, de membres de la CdS.

La situation n'était pas claire au sein de notre CdS également où 2 courants s'opposaient : fallait-il en être ou pas ?

Ce point sera à débattre entre nous et avec les directions dès que les conditions sanitaires permettront la reprise de ces rencontres.

Faudra-t-il y participer systématiquement ou interroger chaque fois, et la direction, et les représentants des détenus ?

12. La bibliothèque et de la distribution des livres :

Apparemment, les livres actuellement disponibles, seraient vétustes et ... peu variés.

André Marsden a fait la proposition d'en fournir de nouveaux mais les anciens devraient être évacués.

13. Heures d'ouverture de la salle de jeux :

Les détenus se plaignent que, depuis le Covid, cette salle est ouverte de manière trop aléatoire...

Ne faudrait-il pas fixer en semaine et/ou le week-end si possible, des horaires qui permettraient aux détenus de s'organiser entre eux pour y participer davantage ?

De surcroît, la salle de sport a été longtemps inaccessible (Covid oblige) ; elle est aujourd'hui réouverte.

14. Pertes assez fréquentes d'objets lors de déménagement de cellules :

Des pertes d'objet nous sont régulièrement signalées lors d'un déménagement de cellules ou d'établissement. Il est cependant difficile d'établir s'il s'agit d'une perte ou... d'un vol entre détenus ! La prison n'a effectivement pas à indemniser un détenu qui aurait été dépouillé par ses pairs ; toutefois, il semblerait que les « encadrants » soient trop peu réactifs lors de ces

« incidents » qui, parfois, privent un détenu de tout son quotidien. En effet, même si le vol en soi, paraît toujours assez dérisoire (puisque les détenus ne peuvent pas garder sur eux d'objets de valeur), il constitue une violation de ce qui reste encore d'intimité dès lors que l'on est incarcéré.

15. Manque apparent d'équité dans la prise de sanctions disciplinaires :

Souvent, nous avons parlé du traitement des détenus en évoquant des sanctions prises d'une manière qui nous semblait arbitraire, les mêmes faits (ou paraissant comme tels) donnant lieu à des sanctions différentes.

Les sanctions qui ont suivis la "rébellion" de septembre 2020, en ont été un très bon exemple : après avoir sollicité une entrevue avec la direction à plusieurs reprises, une dizaine de détenus avaient refusé de se rendre en formation ou au travail pendant une dizaine de minutes. De leurs dires à tous, il n'y avait ni cri, ni violence, ni dégât.

Les sanctions attribuées ont été très inégales : pour certains, perte de solo, perte de travail et/ou de formation cumulée, ce qui constituait une perte de revenus sans compensation ! D'autres ont été sanctionnés plus légèrement (isolement en cellule de quelques jours à maximum une semaine). Ces divergences renforcent chez les prisonniers, le sentiment d'injustice, et de l'incompréhension source de tension. En cette période de Covid, la tension nous a paru particulièrement importante au sein de la prison !

16. Problèmes liés directement à la situation Covid :

- Problèmes des permissions de sortie et des congés pénitentiaires reportés :
Aux dires de la direction, les détenus auraient mal compris les différences de traitement en ce qui concerne C.P. et P.S. Pour en bénéficier, il fallait respecter certaines conditions de durée d'incarcération bien précises ...
Cette situation a donc causé bon nombre d'insatisfactions.
De surcroît, il était très difficile pour les détenus, d'obtenir un RDV avec le SPS, ce qui a retardé les dossiers en prévision de leur passage au TAP.
- Absence de travail/formation en période Covid, d'où absence de revenus :
Toutes les activités ont été suspendues pendant le 1^{er} confinement. Elles ont repris (de manière très partielle en ce qui concerne les formations) depuis lors, mais dans l'attente, les détenus se sont retrouvés sans ressources.
En compensation, Mme Dodémont a demandé à la Caisse sociale de la prison de verser 80€/mois à tous les détenus.
Lors du second confinement (confinement partiel à l'automne 2020), la caisse sociale n'avait pas les moyens de renouveler ce geste. Certains détenus en ont éprouvé de la rancœur, considérant cette mesure comme un droit ; ils imaginaient même que la prison avait reçu du Fédéral, une prime Covid/détenu, prime dont ils auraient été spoliés.
- Absence d'activités sportives :
La salle de sports, fermée totalement au printemps, a été réouverte à l'automne ; elle permet aux détenus de se défouler mais ils regrettent de ne pas en disposer suffisamment...
- Difficulté à contacter le SPS et sentiment de lenteur des rapports rédigés pour le T.A.P. en vue de congés ou de P.S. :

Pendant les confinements, les travailleurs du SPS ont été essentiellement en télétravail. Il était dès lors très compliqué d'obtenir un RDV pour alimenter le dossier avant passage au TAP. Ceci aurait retardé des prises de décision et donc des mesures favorables aux détenus. Néanmoins dans les faits, les rapports sont rentrés dans les temps neuf fois sur dix.

A cet égard, l'établissement est tributaire des décisions de Bruxelles, c'est-à-dire qu'en période de pandémie, les membres du SPS ne doivent venir qu'une fois par semaine à l'établissement pénitentiaire, ce qui est trop peu. L'établissement leur demande de venir deux fois pour le moment.

Privés de retours chez eux, de visites ou subissant des visites hyper « cadrées » (sans contact physique avec leurs proches), les détenus se sont sentis très seuls, voire abandonnés.

Les représentants des cultes et représentant laïc étant eux-mêmes très peu présents, les détenus se sont donc senti encore plus seuls puisqu'ils n'avaient plus d'endroit où se confier.

Aujourd'hui encore (vu que les formations n'ont repris qu'au compte goutte), ils ont le sentiment d'une double peine ! De surcroît, ils déplorent également les mesures prises en ce qui concerne la Covid : très strictes au niveau de la prison, dérisoires au travail ce qui, disent-ils, les mettraient en danger, surtout les plus âgés d'entre eux.

- Absence de douches pendant 20 jours lors de la seconde quarantaine :
Les détenus n'ont pas bénéficié de douches PENDANT 20 JOURS pendant le second confinement ; l'état des douches ne permettait pas une désinfection après chaque utilisation et la prison semble avoir été prise au dépourvu.
Aux dires des agents pénitentiaires, l'hygiène était déplorable et la situation, dégradante et inhumaine.
Depuis lors, la fréquentation des douches a repris normalement.
- Climat apparemment « surexcité » depuis un an en raison de la gestion de la pandémie au sein de l'E.P. : beaucoup de punitions et de révoltes :
Il nous semble que tous les faits (réels ou fantasmés) aient laissé des traces au sein de l'E.P., et qu'il y ait beaucoup d'aigreur et de mécontentement.
La gestion de la « rébellion » de septembre 2020 a laissé des traces : sentiment d'injustice, d'arbitraire, d'abandon !
La CdP est vécue par bon nombre d'entre eux comme une bulle d'air même si elle leur semble inefficace et qu'ils craignent une stigmatisation
- Situation décrite comme de l'abandon en période Covid :
Plus de visites ou des visites très « cadrées », plus (ou très peu) de contacts avec des organisations et/ou des personnes extérieures (conseiller laïc, conseillers des cultes, etc.)
Voir ci-dessus.
Pas d'information sur l'accès à la vaccination.

G. **Q. Recommandation à la direction**

Un travail régulier de « tissage » du lien avec la direction :

- Par les rencontres mensuelles de notre présidente.
- Par les rencontres des membres avec la direction et les agents pénitentiaires au travers notamment de situations concrètes de détenus ; ces contacts peuvent faire état de notre bonne foi ... réciproque et de notre volonté à travailler ensemble au « mieux-être » des détenus et de tous.

La période Covid a toutefois été très compliquée pour la direction.

De surcroît, l'implémentation en octobre 2020, de la CdP a créé beaucoup de questionnements dans le chef de la direction qui s'inquiète de la surcharge de travail que cela implique, notamment par le fait de devoir justifier beaucoup plus de choses. D'où la nécessité d'expliquer davantage tant à la direction qu'aux agents pénitentiaires, le rôle de la CdP, ses missions et son fonctionnement pour éviter confusion et rejet.

H.

IV. **Les avis et informations au CCSP**

- Travail sur les cachots et cellules d'isolement : est-il « normal » d'y accueillir des détenus en attente d'un changement de cellule ou d'établissement pénitentiaire ?
- Clarification des mesures prises par le Fédéral en matière Covid
- Mesures Covid : absence de douches lors du lockdown de novembre, suspension des permissions de sortie, congés pénitentiaires
- Vétusté des bâtiments et problème des douches.
- Suppression des activités extérieures sans explication.
- Instauration et déroulement de la CdP.
- Sanctions : comment évaluer leur « proportionnalité » ?

V. **Conclusion(s)**

I. A Marneffe, il nous semble essentiel de travailler le lien tant avec la direction qu'avec les agents pénitentiaires. Ceux-ci sont, pour la plupart en fin de carrière et peu désireux de se remettre en question. Il nous faut réexpliquer inlassablement notre rôle et le but de nos interventions de manière à veiller à un traitement aussi équitable que possible des détenus. Faire connaître la CdP et bien la dissocier des missions de la CdS est indispensable pour nous permettre de mener correctement notre travail de surveillance.

Un gros travail d'investigation doit aussi se faire au niveau du SPS de manière à favoriser autant que possible les actions permettant la réinsertion des détenus qui sont souvent proches de la sortie. C'est précisément le moment où il conviendrait de

« booster » les capacités de chacun à s'intégrer ou à se réintégrer dans la vie sociale, et donc de proposer un maximum d'ouverture, d'activités et de projets. Certains agents sont partants, les formateurs très motivés mais chaque initiative prend du temps tant la résistance aux changements est grande.

Par ailleurs, la direction nous a sollicités afin d'appuyer sa demande légitime de solution durable pour ce bâtiment vétuste et peu fonctionnel. Tant que l'établissement pénitentiaire restera sans perspectives d'avenir, aucune amélioration ne pourra être apportée au confort des détenus. Il serait dès lors plus que temps de prendre une décision : soit l'E.P. reste dans les bâtiments actuels et on y effectue correctement les travaux de réparation et d'aménagement indispensables, soit il déménage pour des locaux plus fonctionnels ! Mais cet « entre-deux » justifie la passivité actuelle.